

DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AUX STATUTS DE LA FONDATION POLYTECH

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant du monde socio-économique) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités ponctuels : Jérôme NORMAND (DGA Grands projets structurants) ;

LE DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 7 FEVRIER 2022

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la pandémie de covid19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

Lors de la création de la fondation partenariale Polytech, toutes les universités fondatrices se sont engagées à participer au Plan Pluriannuel d'Actions et à apporter une participation en numéraire dans le cadre de leurs versements au Plan Pluriannuel d'Actions.

L'avenant n°1 aux statuts de la fondation Polytech a pour objet d'entériner la décision de principe du Conseil d'Administration votée le 15 juin 2021, visant à majorer le Plan Pluriannuel d'Actions de la fondation partenariale Polytech et d'en fixer les modalités et l'échéancier.

Ainsi conformément à l'alinéa 3 de l'article 19-1 de la loi du 23 juillet 1987, les universités fondatrices s'engagent à contribuer au Plan Pluriannuel d'Actions, pour la période du 1/1/22 au 31/12/2026, pour un montant de 8 000€ par année, soit un montant total de 40 000€ sur la période considérée.

Polytech Clermont, école interne de Clermont Auvergne INP, a fait le choix de contribuer au Plan Pluriannuel d'Actions en un seul versement de 40 000€ pris sur son budget de fonctionnement 2021. Conformément aux statuts de la Fondation Polytech, ce versement doit transiter par le budget de l'UCA, ce qui exige une convention entre Clermont Auvergne INP et l'UCA.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver l'avenant n°1 aux statuts de la Fondation Partenariale Polytech.

Membres en exercice : 12

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2022-02-07-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION POLYTECH
EN DATE DU 4 novembre 2021

A la CPU,

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la fondation Polytech ont été invités au Conseil d'Administration de la Fondation Polytech. Quatorze membres du Conseil sur vingt-six sont présents ou représentés à cette séance (Annexe Liste d'Émargement).

Étaient invités : le coordinateur du Réseau, la Directrice de la Fondation, les membres du Comité exécutif, l'assistante administrative de la Fondation.

Les points évoqués en séance ont été

Enjeux stratégiques :

- Future Présidence du Conseil
- Nomination du nouveau coordinateur
- Remplacement d'un siège collège des personnels des universités
- Adoption du PPA (vote)

Points institutionnels :

- Approbation du procès-verbal du 15 juin 2021
- Avancement Écoles associées
- Avancement des projets réseau
- Projet de réorganisation opérationnelle à la fondation en 2022
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Retour de la 1ère réunion du COS
- Validation date du prochain CA

Questions diverses

En préambule à l'ouverture de la séance du Conseil, les nouveaux membres du Conseil d'administration, se présentent devant les membres et invités. Interviennent à ce titre, devant le Conseil pour se présenter, François Conesa, Philippe Malagola, Philippe Novelli (en visioconférence).

1. Future Présidence du Conseil

Pierre Mutzenhardt, Président de la Fondation, informe la Conseil d'Administration, que son 2e mandat de Président de l'Université de Lorraine prendra fin en mai 2022. Afin d'assurer la jonction jusqu'au prochain Conseil d'administration, Pierre Mutzenhardt informe le Conseil qu'il propose de prolonger sa présidence jusqu'au dit Conseil, en juin 2022.

2. Nomination du nouveau coordinateur

Le mandat de Yves Bernard, coordinateur du reseau s'est termine avec son mandat de Directeur de Polytech Paris Saclay. Le Comit  executive propose pour prendre la coordination du reseau, Emmanuel Perrin, directeur de Polytech Lyon. Emmanuel Perrin prend la parole pour se presenter aupres des membres du Conseil d'administration et se retire pour le vote.

Deliberation 1 : Suite a la presentation d'Emmanuel Perrin, apres en avoir delibere, les membres du Conseil d'administration, presents et representes approuvent, a l'unanimit , la nomination d'Emmanuel Perrin a la coordination du reseau Polytech

3. Remplacement d'un si ge coll ge des personnels des universit s

Emmanuel Perrin informe les membres du Conseil, que Serge Pravossoudovitch, membre du coll ge des personnels des universit s et ancien coordinateur du reseau, souhaite mettre fin a son mandat. Comme cela a ete fait precedemment au benefice de Serge Pravossoudovitch, il est propose de nommer a ce si ge le coordinateur du reseau « sortant » : Monsieur Yves Bernard. Ce dernier, bien qu'absent, a ete prealablement informe de cette proposition et y est favorable.

Deliberation 2 : les membres du Conseil d'administration, presents et representes approuvent, a l'unanimit , la nomination de Yves Bernard en remplacement de Serge Pravossoudovitch au sein du coll ge des representants du personnel.

4. Adoption du Plan Pluriannuel d'Actions

Melinda Bouquerel, directrice de la Fondation Polytech rappelle quelques elements institutionnels et chronologiques.

Le premier PPA etabli lors de la constitution de la Fondation devait etre clos en juin 2021. Compte tenu du contexte de pandemie, le Conseil d'administration a vote en juin dernier une prolongation du ainsi que le principe de sa majoration. Le Conseil d'administration doit, ce jour, ent riner le 2e programme pluriannuel d'actions pour la periode 2022-2026.

Lors de la creation de la Fondation, le 1er PPA etait assis sur le R glement interieur quant a ses objectifs (PPA constitutif).

Pour ce 2e PPA, le Comit  executive a propose des axes forts de redaction du PPA, aboutissant a la note de politique g n rale, soumise a l'approbation du Conseil d'administration et fondatrice par rapport aux actions du reseau jusqu'en 2030.

Le coordinateur du R seau presente les differents axes strategiques de la Note de Politique G n rale, document annexe preparatoire remis au prealable aux membres du Conseil d'administration. Cette note a ete elaboree autour de 3 points : l'identit  du reseau, ses projets et 6 axes strategiques de developpement apres analyses des transitions a l'horizon 2030.

Suite aux différents échanges, il est soulevé que la présentation des 6 axes peut être revue, pour regrouper notamment les 2 axes, 1 et 5, plus génériques et les autres axes qui sont tournés vers la communauté réseau.

Délibération 3 : Après la lecture de la Note de politique générale, les membres du Conseil d'administration, présents et représentés approuvent, à l'unanimité la Note de politique générale, avec modification de la classification des axes regroupés par thématiques.

Méline Bouquerel rappelle les éléments institutionnels de procédure de majoration et de vote du nouvel échancier du PPA, sur la base de contributions numéraires des membres fondateurs, identiques au premier PPA. Le montant des contributions, l'échéancier de versement, conformément aux statuts de la Fondation, font l'objet d'un avenant aux dits statuts remis au préalable dans les documents préparatoires à la séance du Conseil. (document préparatoire fourni au préalable). Cet avenant est soumis à approbation du Conseil d'administration.

Délibération 4 : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, présents et représentés adoptent, à l'unanimité, l'avenant aux statuts de la Fondation portant sur la majoration du Plan pluriannuel d'actions.

5. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2021 (cf. document préalable)

Délibération 5 : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, présents et représentés approuvent, à l'unanimité le procès-verbal du 15 juin 2021.

6. Avancement Écoles associées : point d'information

Emmanuel Perrin présente l'avancement des conventionnements de partenariat avec les écoles associées du réseau. Elles sont actuellement au nombre de 4 : ENSIM de l'Université du Mans; ESGT-CNAM de l'Université du Mans; ISEL de l'Université de Le Havre, ESIREM de l'Université de Bourgogne. La contractualisation avec l'ENSIBS de l'Université de Bretagne Sud est en cours.

La demande de l'ESIR est en cours d'instruction pour répondre à 2 points requis : partager la voie de recrutement post bac (demande faite pour la rentrée 2023) et vérifier avec les écoles membres et associées qu'il n'y a pas de difficultés autres identifiables.

7. Avancement des projets réseau

Le coordinateur fait un point sur les projets et financements. Il ressort du bilan du projet Avostti à la fois des bénéfices directs pour les publics visés et des bénéfices indirects, plus particulièrement la capacité à porter des projets ensemble par l'intermédiaire de la fondation.

D'autres appels à projet sont en cours, comme l'AMI PASS (publics spécifiques), le projet OpenING (création des grains pédagogiques), le projet IngéPlus.

De plus, des propositions du réseau sont en cours d'instruction, comme le projet DEMOES qui est actuellement en attente de réponse

Enfin, le Comité exécutif a pour volonté d'inscrire le contrat moral avec les bacheliers dans un accompagnement généralisé des PEIP à l'alternance et à la formation initiale.

8. Projet de réorganisation opérationnelle à la fondation en 2022

Mélinda Bouquerel rappelle que la structure de la Fondation composée de 4 services et un pôle, en référence au règlement intérieur, évolue fortement et rapidement du fait de la prise en charge des nouveaux projets. Cette croissance suppose une nouvelle organisation.

Celle-ci sera présentée en comité exécutif, puis conformément aux obligations réglementaires, au Comité social et économique de la Fondation, pour avis. L'objectif est de déployer la nouvelle organisation de la structure de la Fondation dans le courant du 1^{er} trimestre 2022. Le projet est budgétisé dans le point suivant.

9. Présentation du budget prévisionnel 2022

Mélinda Bouquerel présente les grandes masses de produits et de charges du budget prévisionnel 2022, préalablement transmis aux membres du Conseil d'administration dans les documents préparatoires.

Les produits à recevoir et charges sont en concordance avec l'augmentation de l'activité.

Délibération 5 : Après la présentation du budget prévisionnel 2022, les membres du Conseil d'administration, présents et représentés approuvent, à l'unanimité le budget prévisionnel 2022.

Philippe Malagola quitte la séance du Conseil d'administration.

10. Retour de la 1ère réunion du Comité d'Orientation Stratégique

Emmanuel Perrin présente les éléments qui ont fait l'objet des discussions du Comité d'Orientation Stratégique du réseau, réuni pour la première fois ce jour sur le thème des soft skills. Les discussions ont été fructueuses et convergent avec la Note de Politique Générale..

11. Validation date du prochain CA

La date du prochain Conseil d'administration est arrêtée au 23 juin 2022, à 14h, en présentiel, à la CPU (Paris).

12. Questions diverses

Pas de questions complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.



Le Président de la Fondation
Pierre MUTZENHARDT

Fondation Partenariale Polytech

Avenant n°1 aux statuts modifiés

Ci-après désignées "les universités fondatrices",

1) Université d'Aix-Marseille

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Jardin du Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13284 Marseille
représentée par son président Eric Berton

2) Université d'Angers

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
42 Rue de Rennes, BP 73 532, 49035 Angers
représentée par son président Christian Roblédo

3) Université Claude-Bernard-Lyon-I

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
43 boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex
représentée par son président Frédéric Fleury

4) Université Clermont Auvergne

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
49 Bd François Mitterrand, CS 63 032, 63 001 Clermont-Ferrand cedex 01
représentée par son président Mathias Bernard

5) Université Grenoble Alpes

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
621 avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères
représentée par son président Yassine Lakhnech

6) Université de Lille

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Cité Scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
représentée par son président Jean-Christophe Camart

7) Université de Lorraine

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
34 Cours Léopold, 54000 Nancy
représentée par son président Pierre Mutzenhardt

8) Université de Montpellier

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
163 rue Auguste Broussonnet, 34 090 Montpellier
représentée par son président Philippe Augé

9) Université de Nantes

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
1, quai de Tourville BP 13522, 44035 Nantes Cedex 1
représentée par son administrateur provisoire Marc Renner

10) Université Nice-Sophia-Antipolis

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
98 Boulevard Edouard Herriot, 06000 Nice
représentée par son président Jeanick Brisswalter

11) Université d'Orléans

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749, 45067 Orléans Cedex
représentée par son président Eric Blond

12) Université Paris Sud

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
15 Rue Georges Clemenceau, 91405 Orsay Cedex
représentée par sa présidente Madame Sylvie Retailleau

13) Université Savoie Mont Blanc

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
27 rue Marcoz, BP 1104, 73011 Chambéry Cedex
représentée par son président Philippe Galez

14) Sorbonne Université

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
4 Place Jussieu, 75005 Paris
représentée par son administrateur provisoire Dominique Pateron

15) Université de Tours

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
60 Rue du Plat d'Étain, 37000 Tours
représentée par son président Arnaud Giacometti

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat, article 19-1 alinéa 3,

Vu les délibérations du conseil d'administration de la Fondation Partenariale Polytech en date du 17 janvier 2019 et du 16 mai 2019,

Vu l'autorisation du recteur de l'académie d'Aix-Marseille concernant les modifications statutaires en date du 22 juillet 2019,

Les universités fondatrices ont établi les statuts de la fondation partenariale Polytech devant exister entre elles, afin qu'elle contribue au rayonnement des écoles membres du réseau Polytech et plus généralement accompagnent ces écoles dans leurs missions en cohérence avec les politiques définies par les universités d'appartenance.

L'article 7 des statuts de la fondation Polytech, fixe l'enveloppe budgétaire par laquelle la fondation partenariale Polytech finance ses activités.

Le Plan Pluriannuel d'Actions défini lors de la création de la fondation partenariale Polytech arrivant à son terme en 2021, le Conseil d'administration du 15 juin 2021 a approuvé, en son principe, la majoration du Plan Pluriannuel d'Actions. Les modalités d'augmentation ou prorogation du Plan Pluriannuel d'Actions sont prévues audit article 7 : "Tout versement complémentaire et toute augmentation ou prorogation du Plan Pluriannuel d'Actions devra être déclaré au recteur d'académie d'Aix-Marseille sous la forme d'un avenant aux statuts." Cette modification statutaire doit être approuvée dans le respect des règles internes de la Fondation et de chaque membre fondateur.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Lors de la création de la fondation partenariale Polytech, toutes les universités fondatrices se sont engagées à participer au Plan Pluriannuel d'Actions et à apporter une participation en numéraire dans le cadre de leurs versements au Plan Pluriannuel d'Actions.

L'article article 19-7 de la loi du 23 juillet 1987 prévoit que ce dernier peut être majoré au cours de la vie de la fondation.

Le présent avenant a pour objet d'entériner la décision de principe du Conseil d'Administration, votée le 15 juin 2021, visant à majorer le Plan Pluriannuel d'Actions de la fondation partenariale Polytech et d'en fixer les modalités et l'échéancier.

Article 2 - Majoration du Plan Pluriannuel d'Actions de la fondation partenariale Polytech

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 19-1 de la loi du 23 juillet 1987 , les universités fondatrices s'engagent :

- à contribuer au Plan Pluriannuel d'Actions échelonné sur une nouvelle période de 5 ans (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026) pour un montant total de 40 000€ (quarante mille euros) ;
- à verser à la fondation partenariale Polytech une contribution annuelle totale d'un montant de 8 000 €, sur appel de fonds réalisé par la fondation au 1er janvier de chaque année, le premier appel de fonds ayant lieu au 1er janvier 2022. La participation pourra donner lieu à un versement en une seule fois

Echéancier des appels à contributions versées annuellement

| | | |
|------------------|--------------------------|-------|
| 1er janvier 2022 | 1er appel à contribution | 8000€ |
| 1er janvier 2023 | 2e appel à contribution | 8000€ |
| 1er janvier 2024 | 3e appel à contribution | 8000€ |
| 1er janvier 2025 | 4e appel à contribution | 8000€ |
| 1er janvier 2026 | 5e appel à contribution | 8000€ |



Fait en 15 exemplaires le
Pour Aix-Marseille Université
Le président

Eric Berton



Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université d'Angers
Le président

Christian Roblédo



Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université Savoie Montblanc
Le président

Philippe Galez



Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université Lyon 1
Le président

Frédéric Fleury

Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université Clermont Auvergne
Le président

Mathias Bernard





Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université Grenoble Alpes
Le président

Yassine Lakhnech



Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université de Lille-I
Le président

Jean-Christophe Camart



Fait en 15 exemplaires le
Pour l'Université de Lorraine
Le président

Pierre Mutzenhardt



Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université de Montpellier
Le président

Philippe Augé



Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université de Nantes
L'administrateur provisoire

Marc Renner



Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université de Nice Sophia Antipolis
Le président

Jeanick Brisswalter

Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université d'Orléans
Le président

Eric Blond



Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université Paris-Sud
La Présidente

Sylvie Retailleau



Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université Sorbonne Université
L'administrateur provisoire

Dominique Pateron



Fait en 15 exemplaires le,
Pour l'Université de Tours
Le Président

Arnaud Giacometti